



**DÉI GRÉNG**  
groupe parlementaire

I-2001-O-M-2578-01 (1445)

PL.4767

Dépôt : M. François Bausch

10.07.2002

6

## Motion

### La Chambre des Député-e-s

- considérant que les projets du nouveau plan d'occupation des sols (POS) aéroport et environs font redouter un développement continu des activités aéroportuaires de façon telle que des inconvénients sérieux sont à redouter tant pour la qualité de la vie des habitants que pour l'environnement naturel,
- soulignant dans ce contexte qu'une extension des activités liées au transit du fret ne manquera pas d'entraîner des conséquences préjudiciables pour la population par l'accroissement des nuisances de toutes sortes telles que bruit ou pollution atmosphérique, sans oublier l'atteinte à la ceinture verte de la Ville et l'encombrement du réseau routier,
- reconnaissant toutefois le rôle de l'aéroport dans sa fonction "trafic passagers" comme outil essentiel et nécessaire de l'économie et de sa grande région, en vue de garantir l'accessibilité et la liaison avec les grands centres d'affaires à l'étranger,
- estimant néanmoins que le bien-être et la sécurité des habitants de la Ville et des alentours doivent primer toutes autres considérations,

### invite le Gouvernement

- d'élaborer, en collaboration avec les communes directement concernées, des solutions efficaces réduisant les nuisances provenant des activités aéroportuaires,
- de définir et de développer un concept précis et cohérent consacrant l'aéroport de Findel dans sa mission "City-Airport" qui permettrait de concilier les intérêts légitimes de la population avec ceux de l'économie,
- de favoriser une extension raisonnée des installations dans l'intérêt de l'amélioration de l'accueil des passagers et parallèlement,
- de limiter le nombre des avions gros porteurs engagés essentiellement dans le transport fret,

- d'organiser la concertation avec la population et les milieux intéressés y compris les syndicats d'intérêts locaux en organisant en particulier des réunions d'information,
- de refuser toute dilution de la réglementation actuelle concernant les vols de nuit,
- d'obtenir que l'évaluation des nuisances sonores soit effectuée de manière transparente et contradictoire



François Bausch



Robert Garcia



Camille Gira



Jean Huss



Renée Wagener

